

CONTRAT D'INTÉGRITÉ POUR PARTICIPANTS À UN APPEL D'OFFRES

Entre

(Madame/Monsieur/Société)

(Nom, Raison sociale)

(Adresse complète)

Ci-après : « Entreprise X »

et

(Société A, Société B, Société C)

(Nom, Raison sociale),

(Adresse complète)

Ci-après : « les participants »

ci-après ensemble « les parties »

1. Le présent contrat s'applique à l'appel d'offres de l'entreprise X relatif au projet suivant ... et à la procédure de sélection correspondante.
2. Le but de cet accord consiste à éviter la corruption de la part de l'entreprise X lançant l'appel d'offres respectivement de ses collaborateurs ainsi que de la part des participants à l'appel d'offres.
3. La prohibition de la corruption dans le secteur privé faisant l'objet de l'article 4a de la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) représente la base juridique. En outre, cet accord s'applique expressément par rapport à des membres d'une autorité et à des agents publics (articles 322^{ter} à 322^{octies} CP).
4. L'entreprise X s'engage à émettre l'appel d'offres selon les critères de loyauté, de transparence et d'objectivité.
5. L'entreprise X s'engage à veiller à ce qu'elle, en tant que personne morale, ainsi que ses collaborateurs et d'autres personnes ou entreprises participant à la procédure de sélection renoncent aux actes suivants: